



---

# PLAN D'ACTION MONDIAL POUR COMBATTRE LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS



Organisation  
mondiale de la Santé





---

# PLAN D'ACTION MONDIAL POUR COMBATTRE LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS



Organisation  
mondiale de la Santé

Catalogage à la source: Bibliothèque de l'OMS:

Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens.

I.Organisation mondiale de la Santé.

ISBN 978 92 4 250976 2

Les vedettes-matières sont disponibles depuis le dépôt institutionnel de l'OMS

**© Organisation mondiale de la Santé 2016**

Tous droits réservés. Les publications de l'Organisation mondiale de la Santé sont disponibles sur le site Web de l'OMS ([www.who.int](http://www.who.int)) ou peuvent être achetées auprès des éditions de l'OMS, Organisation mondiale de la Santé, 20 avenue Appia, 1211 Genève 27 (Suisse) téléphone : +41 22 791 3264 ; télécopie : +41 22 791 4857 ; courriel : [bookorders@who.int](mailto:bookorders@who.int). Les demandes relatives à la permission de reproduire ou de traduire des publications de l'OMS – que ce soit pour la vente ou une diffusion non commerciale – doivent être envoyées aux éditions de l'OMS via le site Web de l'OMS à l'adresse [http://www.who.int/about/licensing/copyright\\_form/en/index.html](http://www.who.int/about/licensing/copyright_form/en/index.html)

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation mondiale de la Santé aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les traits discontinus formés d'une succession de points ou de tirets sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif.

La mention de firmes et de produits commerciaux ne signifie pas que ces firmes et ces produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'Organisation mondiale de la Santé, de préférence à d'autres de nature analogue. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

L'Organisation mondiale de la Santé a pris toutes les précautions raisonnables pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation dudit matériel incombe au lecteur. En aucun cas, l'Organisation mondiale de la Santé ne saurait être tenue responsable des préjudices subis du fait de son utilisation.

Design et mise en page : Paprika (Annecy, France)

Imprimé en Suisse



# Tables des matières

Avant-propos.....	VII
Introduction.....	1
Champ d'application.....	2
Le défi à relever.....	3
La voie à suivre.....	5
Processus de consultation.....	7
<b>Objectifs stratégiques.....</b>	<b>8</b>
Objectif 1. Mieux faire connaître et comprendre le problème de la résistance aux antimicrobiens grâce à une communication, une éducation et une formation efficaces.....	8
Objectif 2. Renforcer les connaissances et les bases factuelles par la surveillance et la recherche.....	8
Objectif 3. Réduire l'incidence des infections par des mesures efficaces d'assainissement, d'hygiène et de prévention des infections.....	10
Objectif 4. Optimiser l'usage des médicaments antimicrobiens en santé humaine et animale.....	10
Objectif 5. Dégager les arguments économiques en faveur d'investissements durables qui tiennent compte des besoins de tous les pays et accroître les investissements dans la mise au point de nouveaux médicaments, outils diagnostiques, vaccins et autres interventions.....	11
<b>Cadre d'action contre la résistance aux antimicrobiens.....</b>	<b>13</b>







## Avant-propos

La résistance aux antimicrobiens menace le cœur même de la médecine moderne et la viabilité à long terme d'une riposte efficace de la santé publique mondiale face à la menace constante des maladies infectieuses. Des médicaments antimicrobiens efficaces sont des conditions indispensables pour les mesures préventives comme pour les mesures curatives, puisqu'ils protègent les patients de maladies potentiellement mortelles et garantissent que des procédures complexes, telles que la chirurgie et la chimiothérapie, peuvent être menées à moindre risque. Pourtant, la consommation abusive et excessive qui est systématiquement faite de ces médicaments dans la médecine humaine et la production alimentaire a mis chaque nation en danger. Rares sont les produits de remplacement actuellement en cours de mise au point. Si nous n'agissons pas immédiatement et de manière coordonnée à l'échelle mondiale, nous nous dirigerons vers une ère postantibiotiques où des infections courantes pourraient être à nouveau meurtrières.

Alarmée par cette crise, l'Assemblée mondiale de la Santé, tenue en mai 2015, a adopté un Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens, qui définit cinq objectifs :

- ▶ mieux faire connaître et comprendre le problème de la résistance aux antimicrobiens grâce à une communication, une éducation et une formation efficaces ;
- ▶ renforcer les connaissances et les bases factuelles par la surveillance et la recherche ;
- ▶ réduire l'incidence des infections par des mesures efficaces d'assainissement, d'hygiène et de prévention des infections ;
- ▶ optimiser l'usage des médicaments antimicrobiens en santé humaine et animale ;
- ▶ dégager les arguments économiques en faveur d'investissements durables qui tiennent compte des besoins de tous les pays et accroître les investissements dans la mise au point de nouveaux médicaments, outils diagnostiques, vaccins et autres interventions.

Ce Plan d'action souligne la nécessité d'une approche efficace selon le principe « un monde, une santé », impliquant une coordination de nombreux secteurs et acteurs internationaux, parmi lesquels la médecine humaine et vétérinaire, l'agriculture, les finances, l'environnement et des consommateurs bien informés. Le Plan d'action convient et tient compte à la fois de la variabilité des ressources dont disposent les nations pour combattre la résistance aux antimicrobiens et des facteurs économiques qui dissuadent l'industrie pharmaceutique de mettre au point des produits de remplacement.

Des efforts tous azimuts sont nécessaires. L'OMS travaillera avec les Nations Unies pour combattre la résistance aux antimicrobiens au niveau politique. Nous poursuivrons notre solide collaboration avec la FAO et l'OIE. Un cadre de suivi et d'évaluation des activités nationales est en cours d'élaboration. L'objectif est d'avoir mis en place, d'ici à l'Assemblée mondiale de la Santé de 2017, des plans d'action nationaux multisectoriels.

La résistance aux antimicrobiens est une crise qui doit être gérée de toute urgence. Tandis que le monde entre dans la nouvelle ère ambitieuse du développement durable, nous ne pouvons pas nous permettre de voir les acquis âprement obtenus dans le domaine de la santé ébranlés par l'effondrement des médicaments piliers de notre médecine.

**Dr Margaret Chan**  
*Directeur général*  
*Organisation mondiale de la Santé*



# Introduction

1.

Lorsque les microbes résistent aux médicaments, les options dont on dispose pour traiter les maladies qu'ils provoquent deviennent plus limitées. Or la résistance aux antimicrobiens est un phénomène qu'on constate partout dans le monde, qui concerne un large éventail de micro-organismes et dont la prévalence accrue menace la santé humaine et animale. Les conséquences directes d'une infection par des micro-organismes résistants peuvent être graves – durée plus longue de la maladie, hausse de la mortalité, hospitalisation prolongée, protection affaiblie lors d'une intervention chirurgicale ou d'autres actes médicaux et augmentation des coûts, notamment. La résistance aux antimicrobiens touche tous les domaines de la santé, intéresse de nombreux secteurs et a des effets sur l'ensemble de la société.

2.

Les effets indirects de la résistance aux antimicrobiens dépassent toutefois le cadre des seuls risques sanitaires et ses nombreuses conséquences sur le plan de la santé publique ont de vastes répercussions, notamment sur le développement. La résistance aux antimicrobiens grève lourdement l'économie mondiale du fait des pertes économiques liées à la baisse de la productivité provoquée par la maladie (de l'homme et de l'animal) et à l'augmentation du coût des traitements. Pour y parer, il faut consentir des investissements à long terme, par exemple sous la forme d'un soutien financier et technique en faveur des pays en développement, dans la mise au point de médicaments, outils diagnostiques, vaccins et autres interventions nouvelles, et dans le renforcement des systèmes de santé pour assurer un usage plus adapté des agents antimicrobiens et un meilleur accès à ces produits.

3.

L'élaboration du présent plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens<sup>1</sup>, demandée par l'Assemblée de la Santé dans la résolution WHA67.25 en mai 2014, reflète un consensus mondial au sujet de la

grave menace que représente le phénomène pour la santé humaine. Il est le reflet des contributions reçues jusqu'ici dans le cadre de larges consultations multisectorielles et avec les États Membres.

4.

Le but du plan d'action mondial est qu'on continue de disposer, le plus longtemps possible, de moyens performants de traitement et de prévention des maladies infectieuses sous la forme de médicaments sûrs et efficaces, de qualité garantie, utilisés de façon responsable et accessibles à tous ceux qui en ont besoin. Il est prévu que les pays élaboreront leur propre plan d'action national pour combattre la résistance aux antimicrobiens en l'alignant sur le plan mondial.

5.

Pour atteindre ce but, le plan d'action mondial définit cinq objectifs stratégiques : 1) mieux faire connaître et comprendre le problème de la résistance aux antimicrobiens ; 2) renforcer les connaissances par la surveillance et la recherche ; 3) réduire l'incidence des infections ; 4) optimiser l'usage des agents antimicrobiens ; et 5) garantir des investissements durables pour combattre la résistance aux antimicrobiens. Ces objectifs peuvent être atteints par la mise en œuvre de mesures bien définies par les États Membres, le Secrétariat et les partenaires nationaux et internationaux dans différents secteurs. Les mesures visant à optimiser l'usage des antimicrobiens et à renouveler les investissements dans la recherche-développement de nouveaux produits devront être accompagnées de mesures visant à assurer à tous ceux qui en ont besoin un accès équitable à des produits d'un prix abordable.

6.

En procédant ainsi, on pourra atteindre le but principal qui est d'assurer le traitement et la prévention des maladies infectieuses à l'aide de médicaments sûrs et efficaces, dont la qualité est garantie.

<sup>1</sup> Voir la résolution WHA68.7.



## Champ d'application

7.

**La résistance aux antibiotiques** apparaît lorsque les bactéries peuvent s'adapter et croître en présence d'antibiotiques. L'apparition d'une résistance est liée à la fréquence d'utilisation des antibiotiques. De nombreux antibiotiques appartiennent à la même classe de produits et, de ce fait, la résistance à un antibiotique spécifique peut conduire à une résistance à toute la classe de produits. La résistance qui apparaît chez un micro-organisme ou dans un endroit déterminé peut aussi se propager rapidement et de façon imprévisible, par exemple par l'échange de matériel génétique entre différentes bactéries, et affecter l'antibiothérapie utilisée contre un large éventail d'infections et de maladies. Les bactéries pharmacorésistantes peuvent circuler dans des populations humaines et animales si elles sont présentes dans les produits alimentaires, l'eau et l'environnement ; la transmission est influencée par les échanges commerciaux, les voyages et les migrations humaines et animales. On trouve des bactéries résistantes dans les aliments d'origine animale et autres produits alimentaires destinés à la consommation humaine.

8.

Certaines de ces caractéristiques s'appliquent aussi aux médicaments employés pour traiter les maladies virales, parasitaires et fongiques, ce qui justifie le terme plus large de **résistance aux antimicrobiens**.

9.

Le plan d'action couvre la résistance aux antibiotiques de façon très détaillée mais se réfère aussi, le cas échéant, à des plans d'action existant déjà concernant

les maladies virales, parasitaires et bactériennes, VIH/sida, paludisme et tuberculose notamment.<sup>2</sup> Une grande partie des mesures proposées dans le plan s'applique aussi, outre à la résistance de ces autres micro-organismes, à la résistance aux antifongiques.

10.

La résistance aux antimicrobiens (et en particulier aux antibiotiques) progresse et il n'y a guère de perspectives de mise au point de nouvelles classes d'antibiotiques à court terme. On prend toutefois largement conscience aujourd'hui de la nécessité de combattre la résistance aux antimicrobiens et le soutien politique en faveur de cette lutte est considérable. Ce soutien est multisectoriel et l'on assiste à une collaboration croissante entre les secteurs concernés, en particulier ceux de la santé humaine, santé animale et de l'agriculture (y compris une collaboration tripartite entre la FAO, l'OIE et l'OMS<sup>3</sup>). La nécessité d'une intervention d'urgence est conforme à une approche de précaution,<sup>4</sup> et l'action et la collaboration multisectorielles nationales et internationales ne doivent pas être entravées par le manque de connaissances.

11.

Le plan d'action mondial sert de cadre aux plans d'action nationaux. Il énonce les mesures essentielles que les différents acteurs concernés doivent prendre progressivement au cours des cinq à 10 prochaines années pour combattre la résistance aux antimicrobiens. Ces mesures s'articulent autour des cinq objectifs stratégiques énoncés aux paragraphes 29 à 47.

<sup>2</sup> World Health Organization global strategy for the surveillance and monitoring of HIV drug resistance. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2012. Tuberculose : lignes directrices relatives à la surveillance de la pharmacorésistance, quatrième édition. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2009. Companion handbook to the WHO guidelines for the programmatic management of drug-resistant tuberculosis. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2014. Plan mondial de maîtrise de la résistance à l'artémisinine. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2011. Emergency response to artemisinin resistance in the Greater Mekong subregion. Organisation mondiale de la Santé, 2013. Voir également la résolution WHA62.15.

<sup>3</sup> The FAO-OIE-WHO Collaboration: sharing responsibilities and coordinating global activities to address health risks at the animal-human-ecosystems interfaces – a tripartite concept note, 2010, accessible à l'adresse [http://www.who.int/influenza/resources/documents/tripartite\\_concept\\_note\\_hanoi\\_042011\\_en.pdf](http://www.who.int/influenza/resources/documents/tripartite_concept_note_hanoi_042011_en.pdf) (consulté le 20 novembre 2014).

<sup>4</sup> Section IV : L'analyse des risques, paragraphe 11. Dans : Programme mixte FAO/OIS sur les normes alimentaires. Commission du Codex Alimentarius : Manuel de procédure, vingt-troisième édition. Rome, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2015 : 122.



## Le défi à relever

12.

Les améliorations apportées à la santé dans le monde au cours des dernières décennies sont menacées car les micro-organismes à l'origine de nombreuses maladies et pathologies humaines courantes – comme la tuberculose, le VIH/sida, le paludisme, les infections sexuellement transmissibles, les infections des voies urinaires, la pneumonie, les bactériémies et les toxoinfections alimentaires – sont devenus résistants à une large gamme de médicaments antimicrobiens. De plus en plus, le médecin doit utiliser des médicaments de dernier recours, plus coûteux, ayant parfois davantage d'effets secondaires et qui sont souvent impossibles à trouver ou d'un prix excessif dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Certains cas de tuberculose et certaines gonococcies résistent désormais même aux antibiotiques de dernier recours.

13.

La résistance se développe plus rapidement en cas d'usage inadapté ou abusif des médicaments antimicrobiens. L'utilisation d'antibiotiques en santé humaine serait en nette augmentation. Les enquêtes effectuées dans un large éventail de pays montrent que de nombreux malades croient que les antibiotiques permettront de guérir des infections virales provoquant une toux, un rhume ou de la fièvre. Nécessaires pour traiter les animaux malades, les antibiotiques sont aussi largement utilisés à titre préventif chez les animaux bien portants et, dans beaucoup de pays, pour favoriser la croissance par l'administration de masse aux troupeaux. Les agents antimicrobiens sont couramment utilisés dans l'agriculture, la pisciculture ainsi que dans l'élevage de fruits de mer. L'impact potentiel des antimicrobiens sur l'environnement est aussi un sujet de préoccupation pour beaucoup.

14.

La résistance aux antimicrobiens peut affecter **l'ensemble des malades et des familles**. Beaucoup d'anciens médicaments ou antibiotiques ne permettent plus de guérir certaines des maladies les plus courantes chez l'enfant dans les pays en développement – paludisme, pneumonie

et autres infections respiratoires, et dysenterie. Dans les pays à faible revenu, l'accès à des antibiotiques efficaces est crucial pour sauver les enfants qui en sont atteints, ou en cas de bactériémie. Dans tous les pays, certaines opérations chirurgicales classiques ou la chimiothérapie anticancéreuse deviendront moins sûres si l'on ne dispose plus d'antibiotiques efficaces permettant de protéger le patient contre les infections.

15.

**Les agents de santé** peuvent contribuer de manière cruciale à préserver l'efficacité des antimicrobiens. La prescription et la délivrance inappropriées peuvent conduire à un usage inadapté ou abusif si le personnel médical n'a pas d'informations à jour, n'est pas en mesure de déterminer le type d'infection, cède à la pression de malades qui réclament des antibiotiques ou réalise un bénéfice financier en fournissant ces produits. Les carences en matière d'hygiène et de lutte contre les infections dans les hôpitaux contribuent à la propagation des infections. Les malades hospitalisés infectés par *Staphylococcus aureus* résistant à la méticilline risquent davantage de mourir que les malades infectés par une forme non résistante de la bactérie.

16.

Dans **l'agriculture, l'élevage et l'industrie alimentaire**, la perte d'antimicrobiens efficaces permettant de traiter les animaux malades nuit à la production alimentaire et porte atteinte au revenu familial. L'élevage comporte également le risque supplémentaire pour l'homme d'une exposition à des animaux porteurs de bactéries résistantes. Ainsi, dans l'élevage de bovins, de porcins et de volailles infectés par *Staphylococcus aureus* résistant à la méticilline, il existe un risque bien plus élevé de colonisation ou d'infection humaine par ces bactéries. L'alimentation constitue l'une des voies de transmission possibles des bactéries résistantes de l'animal à l'homme, et la consommation humaine d'aliments porteurs de bactéries antibiorésistantes a conduit à de nombreux cas d'infections humaines résistantes aux antibiotiques. Les autres risques d'infection par des micro-organismes résistants sont

notamment l'exposition aux cultures traitées par des agents antimicrobiens ou contaminées par du fumier ou du lisier et la contamination des eaux souterraines par des eaux de ruissellement provenant d'exploitations agricoles.

17.

Si l'on veut réduire le problème de la résistance aux antimicrobiens, il faudra faire preuve de **la volonté politique** suffisante pour adopter de nouvelles politiques, notamment contre l'usage abusif de médicaments antimicrobiens en santé humaine et animale et dans la production alimentaire. Dans la plupart des pays, les antibiotiques peuvent être achetés au marché, dans des magasins, en pharmacie ou même sur Internet sans ordonnance ou sans l'intervention d'un professionnel de la santé ou d'un vétérinaire. Les produits médicaux et vétérinaires de médiocre qualité sont très répandus et contiennent souvent une faible concentration du principe actif, ce qui favorise l'émergence de germes résistants. Des lois garantissant que les médicaments sont de qualité garantie, sûrs, efficaces et accessibles à ceux qui en ont besoin doivent être promulguées et appliquées.

18.

Le Forum économique mondial a qualifié la résistance aux antibiotiques de risque mondial qu'aucune organisation ni aucun pays n'est en mesure de gérer ou d'atténuer à lui seul,<sup>5</sup> mais, en général, les conséquences sociales, économiques et financières potentielles du phénomène sont méconnues. Dans les pays développés, ces conséquences sont notamment une augmentation des coûts de santé et une diminution de la main-d'œuvre, de la productivité, du revenu des ménages, ainsi que du revenu national et des recettes fiscales. Dans l'Union européenne, un sous-groupe de bactéries pharmacorésistantes est à l'origine de quelque 25 000 décès annuels, entraînant des coûts de santé supplémentaires et une perte de productivité d'une valeur totale d'au moins €1,5 milliard. Des analyses du même type sont nécessaires pour les pays à revenu faible ou intermédiaire. La résistance aux médicaments antimicrobiens vétérinaires courants se traduit par une baisse de la production alimentaire, une santé animale

plus précaire et des coûts supplémentaires. La résistance aux antimicrobiens affaiblit l'économie mondiale et de nombreux arguments économiques militent en faveur d'investissements durables à long terme pour faire face au problème et notamment pour assurer l'accès des pays en développement à un appui financier et technique.

19.

Pour **le secteur pharmaceutique**, les médicaments qui ne sont plus efficaces perdent leur valeur. Les grands fabricants sont d'importants partenaires dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens tant parce qu'ils concourent à l'usage responsable des médicaments pour prolonger leur efficacité que par le rôle qu'ils jouent dans la recherche-développement de produits innovants et d'autres outils permettant de combattre la résistance. Aucune nouvelle grande classe d'antibiotiques n'a été découverte depuis 1987 et trop peu d'agents antibactériens sont en cours de mise au point pour combattre la polypharmacorésistance. De nouveaux concepts sont nécessaires pour stimuler l'innovation et promouvoir la coopération entre les responsables politiques, les milieux universitaires et l'industrie pharmaceutique afin de disposer, dans le monde entier, de nouvelles technologies permettant de prévenir, diagnostiquer et traiter les infections résistantes. Les partenariats entre le secteur public et le secteur privé sont eux aussi importants pour contribuer à garantir un accès équitable à des produits de qualité garantie et aux autres technologies sanitaires apparentées, moyennant une tarification équitable et des dons à l'intention des populations les plus pauvres.

<sup>5</sup> Howell L. Ed. *Global risks 2013: eighth edition*. Genève, Forum économique mondial, 2013.





## La voie à suivre

20.

En dépit des propositions et des initiatives de lutte contre la résistance aux antimicrobiens qui ont vu le jour depuis de nombreuses années, les progrès ont été lents parce que, d'une part, la surveillance et la notification ont été insuffisantes aux niveaux national, régional et mondial et, de l'autre, l'ensemble des parties prenantes n'ont pas bien pris conscience de la nécessité d'agir dans leurs domaines respectifs.

21.

Au niveau national, des plans d'action opérationnels contre la résistance aux antimicrobiens s'imposent pour appuyer les cadres stratégiques.<sup>6</sup> Tous les États Membres sont instamment invités à se doter, dans les deux ans suivant l'approbation du plan d'action mondial par l'Assemblée de la Santé, d'un plan d'action national aligné sur celui-ci et sur les normes et lignes directrices établies par des organismes intergouvernementaux tels que la Commission du Codex Alimentarius, la FAO et l'OIE. Ces plans d'action nationaux sont nécessaires pour servir de fondement à une évaluation des besoins en ressources, et devront tenir compte des priorités nationales et régionales. Les partenaires et les autres parties prenantes, notamment la FAO, l'OIE, la Banque mondiale, les associations de fabricants et les fondations, devraient aussi mettre en place et appliquer des plans d'action dans leurs domaines de compétence respectifs pour combattre la résistance aux antimicrobiens, et présenter des rapports de situation dans le cadre de leur cycle de notification. Tous les plans d'action devraient refléter les principes suivants :

(1) **Engagement de l'ensemble de la société, y compris selon l'approche « Un monde, une santé ».**

La résistance aux antimicrobiens concernera tout le monde, indépendamment du domicile, de l'état de santé, de la situation économique, du mode de vie ou du comportement. Elle affectera d'autres secteurs que la santé humaine comme la santé animale, l'agriculture, la sécurité alimentaire et le développement économique. Par conséquent, tout le monde – dans tous les secteurs et dans toutes les disciplines – doit participer à la mise en œuvre du plan d'action, et en particulier aux efforts visant à préserver l'efficacité des médicaments antimicrobiens moyennant des programmes de protection et de bonne gestion.

(2) **Priorité à la prévention.** Chaque infection évitée est une infection qui n'a pas besoin d'être traitée. La prévention des infections peut être rentable et menée dans tous les contextes et tous les secteurs, même là où les ressources sont limitées. Une hygiène et des moyens d'assainissement satisfaisants ainsi que d'autres mesures de prévention des infections susceptibles de ralentir l'apparition d'infections antibiorésistantes difficiles à traiter et d'en restreindre la propagation constituent des solutions rentables.

(3) **Accès.** Le but qui est de préserver la capacité de traiter des infections graves requiert à la fois un accès équitable aux médicaments antimicrobiens existants et nouveaux, et un usage approprié de ces produits. Une mise en œuvre efficace des plans d'action nationaux et du plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens dépend

<sup>6</sup> Le Secrétariat a travaillé avec les États Membres pour recueillir des informations sur l'état d'avancement des plans d'action nationaux contre la résistance aux antimicrobiens et les règlements et politiques concernant l'utilisation des antimicrobiens. Un rapport fondé sur ces données sert de base pour suivre les progrès ultérieurs réalisés aux niveaux national et mondial et en rendre compte. Voir <http://www.who.int/drugresistance/documents/situationanalysis/fr/> (consulté le 9 septembre 2015).



aussi de l'accès, entre autres, aux établissements de santé, aux professionnels de la santé, aux vétérinaires, aux technologies de prévention, aux outils de diagnostic, y compris sur le lieu des soins, et au savoir, à l'éducation et à l'information.

- (4) **Mesures durables.** Tous les pays devraient disposer d'un plan d'action national pour combattre la résistance aux antimicrobiens qui comprenne une évaluation des besoins en ressources. La mise en œuvre de ces plans nécessitera un investissement à long terme, notamment dans la surveillance, la recherche opérationnelle, les laboratoires, les systèmes de santé humaine et animale, les capacités de réglementation, et l'enseignement et la formation professionnels, à la fois dans les secteurs de la santé humaine et animale. L'engagement politique et la collaboration internationale sont indispensables pour promouvoir les investissements techniques et financiers qu'exigent l'élaboration et l'application efficaces de ces plans d'action nationaux.
- (5) **Cibles progressives pour la mise en œuvre.** Les États Membres se situent à des stades très différents en matière de mise au point et d'application de plans nationaux. Pour permettre à tous les pays de progresser le plus possible dans l'application du plan d'action mondial, on s'attachera à faire preuve de souplesse dans les dispositions régissant le suivi et la notification afin que chaque pays puisse déterminer les mesures prioritaires à prendre pour atteindre chacun des objectifs stratégiques et appliquer des mesures pas-à-pas de façon à répondre à la fois aux besoins locaux et aux priorités mondiales.





## Processus de consultation

22.

En mai 2014, la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé a adopté la résolution WHA67.25 sur la résistance aux antimicrobiens, dans laquelle le Directeur général est notamment prié d'établir un projet de plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens, y compris la résistance aux antibiotiques, et de soumettre le projet à la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé, par l'intermédiaire du Conseil exécutif.

23.

Pour entreprendre l'élaboration du projet de plan d'action mondial, le Secrétariat s'est fondé sur les recommandations du Groupe consultatif stratégique et technique sur la résistance aux antimicrobiens,<sup>7</sup> les plans d'action nationaux et régionaux existants, les lignes directrices et les plans d'action de l'OMS sur des sujets apparentés, ainsi que d'autres données et analyses disponibles.<sup>8</sup> Le Secrétariat a régulièrement consulté la FAO et l'OIE, par exemple dans le cadre de réunions prévues par la collaboration tripartite et en participant à d'autres consultations, pour garantir une approche conforme au principe « Un monde, une santé » et la cohérence avec les normes et lignes directrices internationales du Codex Alimentarius et de l'OIE.

24.

À sa deuxième réunion (Genève, 14-16 avril 2014),<sup>9</sup> le Groupe consultatif stratégique et technique a examiné les contributions de plus de 30 nouveaux participants, notamment des représentants d'organisations intergouvernementales, de la société civile, d'organismes de réglementation et de santé publique, d'associations de fabricants, d'organisations professionnelles et de groupes

de malades. À une réunion ultérieure (Genève, 17 octobre 2014), le Groupe consultatif a examiné le texte du projet de plan d'action mondial. Le Groupe a tenu récemment sa quatrième réunion (Genève, 24 et 25 février 2015) afin de conseiller le Secrétariat sur la mise au point définitive du projet de plan d'action mondial.

25.

En juillet et août 2014, le Secrétariat a organisé une consultation en ligne à l'intention des États Membres et autres partenaires concernés qui a débouché sur 130 observations et contributions, dont 54 provenaient d'États Membres, 40 d'organisations non gouvernementales et 16 d'entités du secteur privé.

26.

Entre juin et novembre 2014, les États Membres, les parties prenantes et le Secrétariat ont organisé d'autres consultations de haut niveau, de caractère technique et politique, et des consultations interorganisations pour contribuer au plan d'action.<sup>10</sup> Il s'agissait notamment de la Conférence ministérielle sur la résistance aux antibiotiques : unir les forces pour l'avenir de la santé (La Haye, 25 et 26 juin 2014) ; d'une réunion sur le programme de sécurité sanitaire mondiale, qui s'est notamment intéressée à la résistance aux antimicrobiens (Jakarta, 20 et 21 août 2014) ; d'une consultation informelle des États Membres visant à fournir une contribution directe au projet de plan d'action (Genève, 16 octobre 2014) ; d'une réunion sur l'usage responsable des antibiotiques (Oslo, 13 et 14 novembre 2014) ; et d'une réunion sur la capacité, les systèmes et les normes de surveillance mondiale (Stockholm, 2 et 3 décembre 2014).

<sup>7</sup> On trouvera des précisions relatives au Groupe consultatif stratégique et technique sur la résistance aux antimicrobiens et à ses recommandations à l'adresse <http://www.who.int/drugresistance/stag/en> (consulté le 18 novembre 2014).

<sup>8</sup> On trouvera des précisions sur les plans d'action nationaux et régionaux, les lignes directrices et les plans d'action de l'OMS concernant des maladies et des thèmes de santé spécifiques, y compris la résistance aux antimicrobiens, les normes et lignes directrices établies par des organisations intergouvernementales comme la FAO et l'OIE, et d'autres données pertinentes dans les matériels supplémentaires publiés sur le site <http://www.who.int/drugresistance/documents/situationanalysis/fr/> (consulté le 9 mars 2015).

<sup>9</sup> Le rapport de la réunion est accessible à l'adresse [http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/128675/1/WHO\\_HSE\\_PED\\_AIP\\_2014.4\\_eng.pdf?ua\\_1&ua=1](http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/128675/1/WHO_HSE_PED_AIP_2014.4_eng.pdf?ua_1&ua=1) (consulté le 18 novembre 2014).

<sup>10</sup> On trouvera des informations sur ces consultations à l'adresse <http://who.int/drugresistance/fr/> (consulté le 9 mars 2015).





## Objectifs stratégiques

27.

Le but global du plan d'action est de maintenir le plus longtemps possible et sans discontinuer la capacité **de traiter et de prévenir les maladies infectieuses au moyen de médicaments sûrs et efficaces** de qualité garantie, utilisés de manière responsable et accessibles à tous ceux qui en ont besoin.

28.

Pour atteindre ce but global, on a défini cinq objectifs stratégiques, énoncés aux paragraphes 29 à 47. Les mesures correspondantes que devront prendre les États Membres, le Secrétariat (y compris les mesures destinées à la FAO, à l'OIE et à l'OMS dans le cadre de la collaboration tripartite), et les organisations internationales et les autres partenaires figurent dans le tableau qui fait suite au paragraphe 50. Il est prévu que les pays élaboreront leur propre plan d'action national en l'alignant sur le plan d'action mondial.

### Objectif 1. Mieux faire connaître et comprendre le problème de la résistance aux antimicrobiens grâce à une communication, une éducation et une formation efficaces

29.

Des mesures doivent être prises immédiatement pour sensibiliser au problème de la résistance aux antimicrobiens et encourager un changement de comportement grâce à des programmes de communication ciblant différents publics concernés par la santé humaine, la santé animale et les

pratiques agricoles, de même que les consommateurs. En ajoutant l'usage des antimicrobiens et le phénomène de la résistance aux programmes scolaires, on favorisera une meilleure prise de conscience et une meilleure compréhension du problème dès le plus jeune âge.

30.

En faisant de la résistance aux antimicrobiens un élément fondamental de l'enseignement, de la formation, notamment continue, de la certification et du perfectionnement professionnels dans le secteur de la santé, le secteur vétérinaire et l'agriculture, on contribuera à ce que les professionnels prennent mieux conscience du phénomène et le comprennent mieux.

### Objectif 2. Renforcer les connaissances et les bases factuelles par la surveillance et la recherche

31.

Les mesures et les investissements pour combattre la résistance aux antimicrobiens doivent s'appuyer sur une justification précise de leurs avantages et de leur rentabilité. Les autorités nationales, les organisations intergouvernementales, les organismes, les associations professionnelles, les organisations non gouvernementales, les entreprises et les milieux universitaires peuvent beaucoup contribuer à générer ces connaissances et à en tirer des applications pratiques.



32.

Les lacunes particulièrement importantes des connaissances qu'il s'agit de combler sont notamment les suivantes :

- ▶ l'incidence, la prévalence et les caractéristiques géographiques de la résistance aux antimicrobiens et l'éventail des agents pathogènes concernés sont des données qu'il faut rendre accessibles en temps voulu pour orienter le traitement des malades, permettre l'élaboration de mesures aux niveaux local, national et régional et contrôler l'efficacité des interventions ;
- ▶ il est important de comprendre comment la résistance apparaît et se propage, et notamment comment elle circule entre humains et entre animaux ainsi que de l'animal à l'homme par l'alimentation, l'eau et l'environnement, pour pouvoir élaborer des outils, des politiques et des règlements nouveaux contre la résistance aux antimicrobiens ;
- ▶ la capacité de caractériser rapidement une résistance nouvellement apparue chez des micro-organismes et d'élucider les mécanismes sous-jacents est nécessaire pour préserver l'utilité des moyens de surveillance et des outils et méthodes diagnostiques ;
- ▶ la compréhension des données et des comportements sociaux comme d'autres travaux de recherche sont nécessaires pour contribuer à la réalisation des objectifs 1, 3 et 4, y compris des études pour étayer les programmes de gestion efficace des antimicrobiens en santé humaine et animale et dans l'agriculture ;
- ▶ la recherche, et notamment les études cliniques menées conformément aux modalités de gouvernance nationales et internationales pertinentes, sur les traitements contre des infections bactériennes courantes, notamment lorsque les ressources sont limitées, et leur prévention ;

- ▶ les études de recherche fondamentale et opérationnelle à l'appui de la mise au point de nouveaux traitements, outils diagnostiques, vaccins et autres interventions ;
- ▶ la recherche visant à trouver d'autres solutions que l'usage d'agents antimicrobiens à des fins non thérapeutiques dans l'agriculture et l'aquaculture, notamment pour favoriser la croissance et protéger les cultures ;
- ▶ la recherche économique, notamment la mise au point de modèles visant à évaluer le coût de la résistance aux antimicrobiens et les coûts et avantages du plan d'action mondial.

33.

Le rapport mondial de l'OMS sur la surveillance de la résistance aux antimicrobiens<sup>11</sup> a également révélé de nombreuses lacunes dans les informations sur la résistance d'agents pathogènes revêtant une importance majeure pour la santé publique. Des normes internationales sur l'harmonisation des programmes nationaux de surveillance et de suivi de la résistance aux antimicrobiens ont été adoptées par les membres de l'OIE en 2012, mais aucune norme n'a encore été définie au niveau international pour la collecte et la notification de données sur la résistance aux antibactériens en santé humaine ni pour l'harmonisation des mesures prises par les secteurs médical, vétérinaire et agricole. Il n'existe pas davantage de forum mondial pour l'échange rapide d'informations sur la résistance aux antimicrobiens.

34.

En 2013, certains États Membres de l'Union européenne ont publié un programme de recherche stratégique sur la résistance aux antimicrobiens dans le cadre d'une initiative de programmation commune.<sup>12</sup> Cette initiative, à laquelle participent aussi certains pays non membres de l'Union européenne, peut offrir un point de départ pour l'élaboration d'un programme mondial de recherche stratégique.

<sup>11</sup> *Antimicrobial resistance: global report on surveillance 2014*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2014.

<sup>12</sup> *Strategic Research Agenda: Joint Programming Initiative on Antimicrobial Resistance*. La Haye, JPIAMR, 2013.



### Objectif 3. Réduire l'incidence des infections par des mesures efficaces d'assainissement, d'hygiène et de prévention des infections

35.

Beaucoup d'infections antibiorésistantes parmi les plus graves et difficiles à traiter surviennent dans les établissements de soins, non seulement parce que c'est là que les patients atteints d'infections graves sont admis, mais aussi en raison de l'usage intensif d'antibiotiques dans ces établissements. Bien que le développement de la résistance dans de telles situations soit sans doute une conséquence naturelle de l'usage nécessaire des antimicrobiens, les mesures inadéquates qui sont prises contre les infections peuvent contribuer à la propagation de micro-organismes résistants aux médicaments antimicrobiens.

36.

Une meilleure hygiène et de meilleures mesures de prévention des infections sont indispensables pour limiter l'apparition et la propagation d'infections résistantes aux antimicrobiens et de bactéries polypharmacorésistantes. Une prévention efficace des infections transmissibles sexuellement ou par injection de drogues ainsi que de meilleurs moyens d'assainissement, le lavage des mains et la sécurité alimentaire et hydrique doivent aussi être des aspects fondamentaux de la prévention des maladies infectieuses.

37.

La vaccination, lorsqu'elle est une mesure de prévention des infections adaptée, doit être encouragée. Elle peut réduire la résistance aux antimicrobiens de trois manières :

- ▶ les vaccins existants peuvent prévenir les maladies infectieuses dont le traitement nécessiterait l'usage de médicaments antimicrobiens ;
- ▶ les vaccins existants peuvent réduire la prévalence des infections virales, qui sont souvent traitées à tort au moyen d'antibiotiques et peuvent aussi entraîner des infections secondaires exigeant un traitement antibiotique ;
- ▶ la mise au point et l'utilisation de vaccins nouveaux ou améliorés peuvent permettre d'éviter des maladies qui deviennent difficiles ou impossibles à traiter en raison de la résistance aux antimicrobiens.

38.

Une bonne partie des antibiotiques sont utilisés dans l'élevage. On a souvent recours aux antibiotiques pour prévenir les infections et en éviter la propagation dans un troupeau infecté, et pour stimuler la croissance ; ils sont souvent administrés dans la nourriture et l'eau données aux animaux. Des pratiques d'élevage durables, notamment le recours aux vaccins, peuvent réduire les taux d'infection et la dépendance aux antibiotiques ainsi que le risque de voir apparaître et se propager des organismes antibiorésistants dans la chaîne alimentaire.

### Objectif 4. Optimiser l'usage des médicaments antimicrobiens en santé humaine et animale

39.

De nombreuses données montrent que la résistance aux antimicrobiens est due au volume d'agents antimicrobiens utilisés. Un usage important d'antibiotiques peut être le reflet d'une surprescription, d'un accès trop facile en vente libre et, plus récemment, d'achats par Internet, qui sont très répandus dans beaucoup de pays. Malgré les mesures



prises par certains États Membres, l'usage des antibiotiques chez l'homme, chez l'animal et dans l'agriculture progresse toujours à l'échelle mondiale. L'augmentation prévue de la demande de produits alimentaires d'origine animale pourrait conduire à un usage encore accru d'antibiotiques.

40.

Les données sur l'utilisation des antibiotiques sont recueillies et analysées dans de nombreux pays à revenu élevé ou intermédiaire et l'OIE met au point une base de données sur l'utilisation des antibiotiques chez les animaux. Mais on manque de données sur l'utilisation des antibiotiques chez l'homme là où les soins sont dispensés et de données concernant les pays à faible revenu.

41.

Il faut une reconnaissance plus large des médicaments antimicrobiens comme bien public pour renforcer la réglementation de leur distribution, de leur qualité et de leur utilisation, et pour encourager les investissements dans la recherche-développement. Dans certains cas, l'industrie dépense plus pour la promotion de ses produits que les autorités pour celle de l'usage rationnel des antimicrobiens ou la diffusion d'informations objectives.

42.

Les décisions de prescrire des antibiotiques sont rarement fondées sur des diagnostics définitifs. Pour en faciliter l'usage optimal en médecine humaine et animale, il faut pouvoir disposer d'outils diagnostiques efficaces, rapides et peu coûteux, faciles à intégrer aux pratiques cliniques et vétérinaires, ainsi qu'en pharmacie. La prescription et la délivrance sur la base de données scientifiques doivent être la norme.

43.

La réglementation de l'usage des agents antimicrobiens est inadéquate ou mal appliquée dans de nombreux domaines, par exemple lorsque les produits sont en vente libre ou achetés sur Internet. Les carences qui contribuent à l'apparition de la résistance aux antimicrobiens sont notamment la mauvaise observance des traitements par le patient et le personnel soignant, l'existence de médicaments de qualité inférieure chez l'homme et chez l'animal, et l'usage inapproprié ou non réglementé des agents antimicrobiens dans l'agriculture.

## **Objectif 5. Dégager les arguments économiques en faveur d'investissements durables qui tiennent compte des besoins de tous les pays et accroître les investissements dans la mise au point de nouveaux médicaments, outils diagnostiques, vaccins et autres interventions**

44.

Les arguments économiques doivent refléter la nécessité de renforcer les capacités, notamment par la formation là où les ressources sont limitées, ainsi que la nécessité d'utiliser, dans les systèmes de soins de santé humaine et vétérinaire, des interventions reposant sur des données scientifiques – médicaments, outils diagnostiques et vaccins, notamment.

45.

Il faudra disposer d'évaluations de l'impact économique qui s'intéressent à la charge que représente la résistance aux antimicrobiens pour la santé et, plus généralement, sur le plan socio-économique, et qui comparent le coût de l'inaction aux coûts et aux avantages d'une intervention. Le manque de données de cette nature a entravé la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de 2001 pour la maîtrise de la résistance aux antimicrobiens.<sup>13</sup> Les quelques études qui ont été effectuées sur le coût économique du phénomène se limitent principalement aux pays développés.

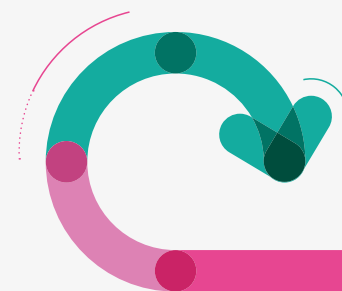
46.

Il faut d'urgence investir dans la mise au point de nouveaux médicaments antimicrobiens, outils diagnostiques et vaccins. Le manque d'investissements reflète en partie la crainte d'une aggravation rapide de la résistance et d'un retour sur investissement limité en raison des restrictions à l'utilisation des produits. Ainsi, la recherche-développement de nouveaux antibiotiques apparaît comme une entreprise moins attrayante que celle de médicaments contre des maladies chroniques. Actuellement, la plupart des grandes firmes pharmaceutiques ont interrompu leurs recherches sur de nouveaux antibiotiques, ce que le Groupe de travail consultatif d'experts de l'OMS sur le financement et la coordination de la recherche-développement<sup>14</sup> qualifie de « grave inefficacité du marché » et de situation « qui suscite actuellement des préoccupations ». De nouvelles activités s'imposent tant pour relancer les investissements dans la recherche-développement d'antibiotiques nouveaux que pour veiller à ce que leur utilisation soit régie par un cadre de gestion stratégique pour la santé publique propre à préserver l'efficacité et la longévité des produits. Il faudra peut-être dissocier le coût des investissements consentis dans la recherche-développement du prix et du volume des ventes pour favoriser un accès équitable,

à un prix abordable, aux nouveaux médicaments, outils diagnostiques, vaccins et autres débouchés de la recherche-développement dans tous les pays. De nombreuses instances ont été créées ces dernières années pour examiner ces questions.<sup>15</sup>

47.

Aux antibiotiques doivent également s'ajouter des outils diagnostiques utilisables sur le lieu des soins à un prix abordable pour donner aux praticiens et aux vétérinaires les informations nécessaires sur la sensibilité des agents pathogènes aux antibiotiques disponibles. Il faudra étudier dans quelle mesure ces techniques sont applicables et d'un coût abordable dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.



<sup>13</sup> *Implementation workshop on the WHO global strategy for containment of antimicrobial resistance*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2003.

<sup>14</sup> La recherche-développement pour répondre aux besoins sanitaires des pays en développement : renforcement du financement et de la coordination au niveau mondial. *Rapport du Groupe de travail consultatif d'experts sur le financement et la coordination de la recherche-développement*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2012.

<sup>15</sup> Plusieurs initiatives existantes ont été examinées à la consultation technique de l'OMS sur les modèles innovants pour la mise au point de nouveaux antibiotiques et leur préservation (Genève, 13 mai 2014). ([http://www.who.int/phi/implementation/consultation\\_imnadr/en/](http://www.who.int/phi/implementation/consultation_imnadr/en/), consulté le 20 novembre 2014).



## Cadre d'action contre la résistance aux antimicrobiens

48.

Le cadre présenté ci-dessous met en tableau les mesures que les États Membres, le Secrétariat et les partenaires internationaux et nationaux doivent prendre pour atteindre le but et les objectifs du plan mondial.

49.

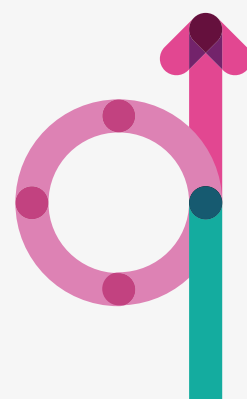
Tous les États Membres sont instamment invités à se doter, dans les deux ans suivant l'approbation du plan d'action mondial par l'Assemblée de la Santé, d'un plan d'action national aligné sur celui-ci et sur les normes et lignes directrices établies par des organismes intergouvernementaux tels que la Commission du Codex Alimentarius, la FAO et l'OIE. Ces plans d'action nationaux devront servir de fondement à une évaluation des besoins en ressources, tenir compte des priorités nationales et régionales, et des modalités de gouvernance locales et nationales pertinentes. Le Secrétariat facilitera ces travaux :

- ▶ en soutenant les pays dans l'élaboration, l'application et le suivi du plan national ;
- ▶ en dirigeant et en coordonnant l'appui fourni aux pays pour l'évaluation des investissements nécessaires et leur réalisation, selon le principe de la viabilité à long terme (alinéa 21.4) ci-dessus) ;
- ▶ en suivant l'élaboration et l'application des plans d'action par les États Membres et les autres partenaires ;
- ▶ en publiant tous les deux ans un rapport de situation comprenant une évaluation des pays et des organisations qui ont mis en place des plans et indiquant leur état d'avancement ainsi que l'efficacité des mesures prises aux niveaux régional et mondial ; et comprenant aussi

une évaluation des progrès réalisés par la FAO, l'OIE et l'OMS dans l'application des mesures prévues dans le cadre de la collaboration tripartite.

50.

Le Secrétariat collaborera aussi avec le Groupe consultatif scientifique et technique sur la résistance aux antimicrobiens, avec les États Membres, avec la FAO et l'OIE, ainsi qu'avec les autres partenaires concernés en vue d'élaborer un cadre de suivi et d'évaluation, notamment pour définir des indicateurs permettant de mesurer l'application et l'efficacité du plan d'action mondial. On trouvera dans le cadre présenté sous forme de tableau des exemples d'indicateurs d'efficacité (impact) pouvant être appliqués pour chacun des objectifs stratégiques.



## Objectif 1. Mieux faire connaître et comprendre le problème de la résistance aux antimicrobiens grâce à une communication, une éducation et une formation efficaces

**Moyens potentiels de mesurer l'efficacité :** importance de la réduction de la consommation humaine mondiale d'antibiotiques (compte tenu de la nécessité d'améliorer l'accès dans certaines situations), et réduction du volume d'antibiotiques utilisés dans la production alimentaire

### I. Mesures à prendre par les États Membres

- i. Sensibiliser au problème de la résistance aux antimicrobiens sur le plan national au moyen de programmes de communication ciblant les différents publics concernés par la santé humaine, la santé animale et les pratiques agricoles, y compris en participant à une campagne mondiale annuelle de sensibilisation à la question des antibiotiques.
- ii. Faire de la résistance aux antimicrobiens un élément fondamental de l'enseignement, de la formation, de la certification et du perfectionnement professionnels dans le secteur de la santé, le secteur vétérinaire et l'agriculture.
- iii. Ajouter l'usage des antimicrobiens et la résistance aux antimicrobiens dans les programmes scolaires pour promouvoir une meilleure compréhension et une meilleure prise de conscience du phénomène, et fournir aux médias des données fiables et pertinentes pour que l'information et la communication renforcent les messages clés.
- iv. Reconnaître la résistance aux antimicrobiens comme un domaine d'intervention prioritaire dans tous les ministères en l'ajoutant à tous les registres nationaux des risques ou autres mécanismes efficaces d'engagement pangouvernemental.
- v. Promouvoir et soutenir la création de coalitions multisectorielles (« Un monde, une santé ») pour combattre la résistance aux antimicrobiens aux niveaux local et national, et la participation à ces coalitions aux niveaux régional et mondial.

### II. Mesures à prendre par le Secrétariat

- i. Élaborer et mener des campagnes et des programmes mondiaux de communication, y compris une campagne mondiale annuelle de sensibilisation à la question des antibiotiques, inspirés de campagnes régionales et nationales existant déjà, et en partenariat avec d'autres organisations (comme l'UNESCO et l'UNICEF). Fournir des matériels et des outils de communication de base (y compris aux médias sociaux et pour évaluer le degré de sensibilisation et d'information du public) susceptibles d'être adaptés et appliqués par les États Membres et par d'autres.
- ii. Élaborer, avec la FAO et l'OIE dans le cadre de la collaboration tripartite, des matériels de communication, d'éducation et de formation de base pouvant être adaptés et appliqués aux niveaux régional et national sur des questions comprenant la nécessité d'un usage responsable des antibiotiques, l'importance de la prévention des infections en santé humaine et animale et dans l'agriculture, et les mesures visant à combattre la propagation de micro-organismes résistants dans les produits alimentaires et l'environnement. Apporter un appui aux États Membres concernant l'intégration de l'éducation sur la résistance aux antimicrobiens dans la formation, l'enseignement et la certification professionnels.
- iii. Publier régulièrement des rapports de situation sur la mise en œuvre du plan d'action mondial et la réalisation des cibles, afin de maintenir la détermination à réduire la résistance aux antimicrobiens.
- iv. Maintenir la résistance aux antimicrobiens parmi les points à examiner en priorité avec les États Membres dans le cadre des comités régionaux, du Conseil exécutif et de l'Assemblée de la Santé et avec d'autres organisations intergouvernementales, y compris l'Organisation des Nations Unies.

### III. Mesures à prendre par les partenaires internationaux et nationaux

- i. Les organisations et associations professionnelles devraient faire de la résistance aux antimicrobiens un élément fondamental de l'enseignement, de la formation, des examens, du droit d'exercer ou de la certification professionnelle ainsi que du perfectionnement professionnel.
- ii. L'OIE devrait continuer à aider ses membres à appliquer les normes de l'OIE, notamment les normes et la formation concernant la profession de vétérinaire en appliquant son processus d'évaluation des performances des services vétérinaires (PVS),<sup>16</sup> et à actualiser la législation.
- iii. La FAO devrait appuyer la sensibilisation au problème de la résistance aux antimicrobiens et promouvoir les bonnes pratiques de production animale et d'hygiène auprès du personnel chargé de la production et de la santé animales, des éleveurs et des autres parties prenantes dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture.
- iv. Les organisations intergouvernementales, y compris la FAO, l'OIE et la Banque mondiale, devraient mieux faire connaître et comprendre le problème de la résistance aux antimicrobiens et, en collaboration avec l'OMS, reproduire les mesures prises par le Secrétariat dans leur domaine particulier.
- v. Les autres parties prenantes – notamment les organisations de la société civile, les organismes des secteurs du commerce et de l'industrie, les associations d'employés, les fondations finançant l'enseignement scientifique, et les médias – devraient contribuer au travail de sensibilisation et d'information concernant la prévention des infections et l'usage des antimicrobiens, tous secteurs confondus.
- vi. L'OMS, la FAO, l'OIE et d'autres parties prenantes au niveau international devraient encourager et aider les États Membres à forger des coalitions et des alliances au niveau national comme au niveau régional/mondial.

## Objectif 2. Renforcer les connaissances et les bases factuelles par la surveillance et la recherche

**Moyen potentiel de mesurer l'efficacité :** importance de la réduction de la prévalence de la résistance aux antimicrobiens, sur la base des données recueillies par les programmes intégrés de surveillance de la résistance aux antimicrobiens dans tous les pays

### I. Mesures à prendre par les États Membres

i. Mettre au point un système national de surveillance de la résistance aux antimicrobiens qui :

- ▶ comprend un centre de référence national capable de recueillir et d'analyser systématiquement les données – notamment des données sur un ensemble fondamental de micro-organismes et d'antimicrobiens recueillies auprès des établissements de soins et dans la communauté – en vue de l'élaboration de politiques et de la prise de décisions au niveau national ;

- ▶ comprend au moins un laboratoire de référence capable de procéder à des épreuves de sensibilité pour fournir les données de base requises, en utilisant des tests standardisés pour l'identification des micro-organismes résistants et en respectant les normes de qualité fixées ;

- ▶ renforce la surveillance dans les secteurs de la santé animale et de l'agriculture en appliquant les recommandations du Groupe consultatif de l'OMS sur la surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens concernant les tests de sensibilité aux antimicrobiens effectués sur les agents pathogènes d'origine alimentaire,<sup>17</sup> les normes publiées dans le Code sanitaire pour les animaux terrestres et le Code sanitaire pour les animaux aquatiques de l'OIE, incluant le suivi de la résistance et de l'utilisation des antimicrobiens,<sup>18,19</sup> ainsi que dans le Code d'usages FAO/OMS du Codex Alimentarius visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens,<sup>20</sup> et les lignes directrices du Codex Alimentarius pour l'analyse des risques liés à la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire ;

### II. Mesures à prendre par le Secrétariat

i. Mettre au point et appliquer un programme mondial de surveillance de la résistance aux antimicrobiens en santé humaine, comprenant notamment des normes et des outils de surveillance et de notification, des définitions de cas, des mécanismes d'évaluation extérieure de la qualité et un réseau de centres collaborateurs de l'OMS chargés d'appuyer la surveillance de la résistance aux antimicrobiens et l'évaluation extérieure de la qualité dans chaque Région de l'OMS.

ii. Élaborer, en consultation avec les États Membres et les autres parties prenantes des différents secteurs, des normes pour la notification, le partage et la publication de données sur la résistance aux antimicrobiens qui tiennent compte des pratiques établies pour la surveillance et la notification des maladies à l'échelle mondiale, ainsi que des prescriptions juridiques et éthiques.

iii. Présenter régulièrement des rapports de situation sur les tendances mondiales et régionales de la prévalence de la résistance aux antimicrobiens en santé humaine.

iv. S'employer, avec la FAO et l'OIE dans le cadre de la collaboration tripartite, à appuyer les activités intégrées de surveillance et de notification de la résistance aux antimicrobiens en santé humaine et animale et dans l'agriculture, et élaborer des moyens de mesurer la résistance aux antimicrobiens dans la chaîne alimentaire pouvant servir d'indicateurs des risques pour la santé humaine.

v. Mettre au point un cadre de suivi et de notification de la consommation d'antimicrobiens en santé humaine, y compris des normes pour la collecte et la notification des données sur leur utilisation dans différents contextes, en s'inspirant du travail de l'OCDE.<sup>21</sup>

### III. Mesures à prendre par les partenaires internationaux et nationaux

i. La FAO et l'OMS devraient examiner et actualiser régulièrement le Code d'usages FAO/OMS du Codex Alimentarius visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens et les lignes directrices du Codex Alimentarius pour l'analyse des risques liés à la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire.

ii. Les milieux internationaux de la recherche et la FAO devraient appuyer des études visant à mieux comprendre l'impact de la résistance des antimicrobiens sur l'agriculture, l'élevage et la sécurité alimentaire ainsi que les effets des pratiques agricoles sur l'apparition et la propagation de la résistance aux antimicrobiens, et à réduire l'usage non thérapeutique des agents antimicrobiens dans l'agriculture moyennant la mise au point de pratiques d'élevage durables.

iii. L'OIE devrait régulièrement actualiser le Code sanitaire pour les animaux terrestres et le Code sanitaire pour les animaux aquatiques (particulièrement en ce qui concerne la résistance aux antimicrobiens), réviser la ligne directrice sur les méthodes de laboratoire utilisées pour les tests d'antibiorésistance et appuyer la mise en place de services de laboratoire vétérinaires en suivant son processus d'évaluation des performances des services vétérinaires (PVS).

iv. Les donateurs mondiaux dans le secteur de la santé, les organismes internationaux d'aide au développement, les organismes d'assistance et les organismes techniques devraient aider les pays en développement à renforcer leurs capacités de collecte et d'analyse de données sur la prévalence de la résistance aux antimicrobiens et échanger ou notifier ces données.

17 *Integrated surveillance of antimicrobial resistance: guidance from a WHO advisory group*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2013.

18 Voir le document CAC/GL 77-2011 : [http://www.codexalimentarius.org/standards/list-standards/fr/?no\\_cache=1](http://www.codexalimentarius.org/standards/list-standards/fr/?no_cache=1) (consulté le 20 novembre 2014).

19 Voir <http://www.oie.int/fr/notre-expertise-scientifique/produits-veterinaires/antimicrobiens/> (consulté le 20 novembre 2014).

20 Voir <http://www.codexalimentarius.org/committees-task-forces/?provide=committeeDetail&idList=6> (consulté le 20 novembre 2014).

21 Prescriptions dans le cadre des soins primaires. Dans : *Panorama de la santé 2013 : les indicateurs de l'OCDE*. Paris, Organisation de coopération et de développement économiques, 2013.

**Objectif 2 (suite). Renforcer les connaissances et les bases factuelles par la surveillance et la recherche**

**Moyen potentiel de mesurer l'efficacité :** importance de la réduction de la prévalence de la résistance aux antimicrobiens, sur la base des données recueillies par les programmes intégrés de surveillance de la résistance aux antimicrobiens dans tous les pays

**I. Mesures à prendre par les États Membres**

► favorise la participation aux réseaux régionaux et mondiaux et l'échange d'informations, permettant ainsi de détecter et de suivre les tendances nationales, régionales et mondiales ;

► est capable de détecter et de notifier une résistance nouvellement apparue susceptible de constituer une urgence de santé publique de portée internationale, comme le prévoit le Règlement sanitaire international (2005).

ii. Recueillir et notifier des données sur l'utilisation d'agents antimicrobiens en santé humaine et animale et dans l'agriculture afin de pouvoir suivre les tendances et évaluer l'effet des plans d'action.

iii. Envisager l'application d'un programme mondial approuvé de recherche en santé publique sur la résistance aux antimicrobiens, prévoyant des recherches visant à promouvoir l'usage responsable des antimicrobiens ; définissant de meilleures pratiques pour la prévention des infections chez l'homme et chez l'animal et dans l'agriculture ; et encourageant la mise au point d'outils diagnostiques et d'antimicrobiens novateurs.

**II. Mesures à prendre par le Secrétariat**

vi. Avec la FAO et l'OIE, dans le cadre de la collaboration tripartite, recueillir, réunir et publier des informations sur la consommation mondiale de médicaments antimicrobiens.

vii. Consulter les États Membres et les parties prenantes des différents secteurs en vue de la mise au point d'un programme mondial de recherche en santé publique sur la résistance aux antimicrobiens visant à combler les principales lacunes en matière de connaissances, notamment les méthodes de détermination de la charge sanitaire et économique que représente la résistance aux antimicrobiens, le rapport coût/efficacité des mesures, les mécanismes d'apparition et de propagation de la résistance, et les travaux sur lesquels se baser pour mettre au point de nouvelles interventions et de nouveaux vaccins et outils diagnostiques. Suivre l'application du programme de recherche, par exemple en recourant à l'Observatoire mondial de la recherche développement en santé de l'OMS, et faire rapport à ce sujet.

viii. Collaborer avec les partenaires pour mettre en place un répertoire durable des informations sur la résistance aux antimicrobiens et sur l'utilisation et l'efficacité des antimicrobiens, qui soit intégré à l'Observatoire mondial de la recherche-développement en santé et à un programme d'évaluation indépendante des données.

**III. Mesures à prendre par les partenaires internationaux et nationaux**

v. Les organisations et fondations finançant la recherche devraient appuyer l'application du programme mondial de recherche en santé publique sur la résistance aux antimicrobiens.



## Objectif 3. Réduire l'incidence des infections par des mesures efficaces d'assainissement, d'hygiène et de prévention des infections

**Moyens potentiels de mesurer l'efficacité :** importance de la réduction de la prévalence des infections évitables et en particulier de l'incidence des infections pharmacorésistantes dans les établissements de soins

### I. Mesures à prendre par les États Membres

- i. Les États Membres pourront envisager de prendre les mesures suivantes :
  - ▶ mesures urgentes pour appliquer des mesures d'hygiène et de lutte anti-infectieuse et pour les renforcer ;
  - ▶ faire de l'hygiène et de la lutte contre les infections une matière obligatoire dans la formation théorique et pratique des professionnels de la santé humaine et vétérinaire et dans leur perfectionnement professionnel et la certification ou l'autorisation d'exercer ;
  - ▶ élaborer – ou, si elles existent déjà, les renforcer – des politiques nationales et des normes pratiques concernant les interventions de lutte anti-infectieuse dans les établissements de santé et surveiller la mise en œuvre et le respect de ces politiques et normes au niveau national.
- ii. Intégrer dans la surveillance nationale de la résistance aux antimicrobiens la collecte et la notification de données sur la sensibilité aux antimicrobiens des micro-organismes à l'origine d'infections nosocomiales.
- iii. Renforcer les pratiques vétérinaires et agricoles moyennant l'application des normes publiées dans le Code sanitaire pour les animaux terrestres et le Code sanitaire pour les animaux aquatiques de l'OIE<sup>22</sup> ainsi que dans le Code d'usages du Codex Alimentarius FAO/OMS visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens.<sup>23</sup>
- iv. Promouvoir la vaccination comme moyen de réduire les infections chez les animaux destinés à l'alimentation humaine.

### II. Mesures à prendre par le Secrétariat

- i. Faciliter l'élaboration et l'application de politiques et d'outils visant à renforcer les pratiques d'hygiène et de lutte contre les infections, en particulier contre la résistance aux antimicrobiens, et promouvoir la participation de la société civile et de groupes de malades à l'amélioration des pratiques d'hygiène et de lutte contre les infections.
- ii. Veiller à ce que les recommandations de politique générale concernant les vaccins nouveaux et existants tiennent compte de la possibilité d'une limitation des options de traitement à cause de la résistance aux antimicrobiens et des avantages supplémentaires d'un usage réduit des agents antimicrobiens, antibiotiques compris.
- iii. Collaborer avec les partenaires et d'autres organisations pour faciliter la mise au point et l'évaluation clinique de vaccins prioritaires spécifiques pour prévenir les infections difficiles ou impossibles à traiter.
- iv. Coopérer avec la FAO et l'OIE, dans le cadre de la collaboration tripartite, pour élaborer des recommandations concernant l'usage de vaccins chez les animaux sources de produits alimentaires, notamment des recommandations sur les nouveaux vaccins utiles pour éviter les maladies d'origine alimentaire chez l'homme et l'animal et réduire l'usage d'antimicrobiens.

### III. Mesures à prendre par les partenaires internationaux et nationaux

- i. Les associations professionnelles et organes de certification devraient œuvrer pour que les mesures de prévention des infections soient une matière obligatoire dans le perfectionnement professionnel, la certification et l'autorisation d'exercer.
- ii. L'OIE devrait actualiser ses codes et manuels pour tenir compte des nouvelles évolutions concernant les vaccins.
- iii. La FAO devrait continuer à associer et aider les producteurs et les parties prenantes dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture et à les inciter à adopter des bonnes pratiques d'élevage et de santé animale afin de réduire l'usage d'antibiotiques et le risque d'apparition d'une résistance aux antimicrobiens et de sa propagation.



<sup>22</sup> Voir <http://www.oie.int/fr/notre-expertise-scientifique/produits-veterinaires/antimicrobiens/> (consulté le 20 novembre 2014).

<sup>23</sup> Voir <http://www.codexalimentarius.org/committees-task-forces/?provide=committeeDetail&idList=6> (consulté le 29 octobre 2014).



## Objectif 4. Optimiser l'usage des médicaments antimicrobiens en santé humaine et animale

**Moyen potentiel de mesurer l'efficacité :** importance de la réduction de la consommation humaine mondiale d'antibiotiques (compte tenu de la nécessité d'en améliorer l'accès dans certains endroits), de la consommation d'antibiotiques utilisés dans la production alimentaire (animaux terrestres et aquatiques, et autres pratiques agricoles) et de l'usage d'agents antimicrobiens médicaux et vétérinaires dans des applications autres que la santé humaine et animale

### I. Mesures à prendre par les États Membres

i. Élaborer et appliquer des plans d'action complets contre la résistance aux antimicrobiens comprenant les éléments suivants :

- ▶ la distribution, la prescription et la délivrance d'antimicrobiens sont effectuées par des professionnels de la santé ou des vétérinaires certifiés sous la surveillance d'organismes officiels ou d'une personne ayant les qualifications requises et agréée conformément à la législation nationale ;
- ▶ l'autorisation de mise sur le marché n'est accordée que pour des agents antimicrobiens de qualité garantie, sûrs et efficaces ;
- ▶ élaboration et application de listes nationales et institutionnelles de médicaments essentiels inspirées des listes modèles OMS des médicaments essentiels, de listes de remboursement et de protocoles thérapeutiques normalisés afin d'orienter l'achat et la prescription d'antimicrobiens, et de réglementer et limiter les pratiques promotionnelles de l'industrie ;
- ▶ moyens de laboratoire pour repérer les agents pathogènes et déterminer leur sensibilité aux antimicrobiens afin d'orienter l'usage optimal des antimicrobiens en pratique clinique ;
- ▶ fourniture de programmes de bonne gestion visant à contrôler et à optimiser l'emploi des antimicrobiens aux niveaux national et local conformément aux normes internationales, afin que les produits et les doses soient judicieusement choisis sur la base de données factuelles ;

### II. Mesures à prendre par le Secrétariat

- i. Renforcer et aligner, dans le cadre de la collaboration tripartite avec la FAO et l'OIE, les concepts d'antibiotiques d'importance critique pour la santé humaine et animale, et veiller à ce que ces concepts englobent l'usage de nouveaux antibiotiques pour parvenir à une position commune sur la restriction de l'emploi des antimicrobiens destinés à l'homme.
  - ii. Apporter un appui aux États Membres pour l'élaboration et l'application de règlements visant à ce que seuls des antimicrobiens de qualité garantie, sûrs et efficaces parviennent jusqu'aux utilisateurs.
  - iii. Élaborer des directives et des normes techniques pour faciliter l'accès aux médicaments antimicrobiens, le choix des produits fondé sur des bases factuelles et leur usage responsable, y compris le suivi des échecs thérapeutiques.
  - iv. Orienter le renforcement des systèmes de réglementation pharmaceutique aux niveaux national et régional pour que les pratiques appropriées visant à optimiser l'usage des médicaments antimicrobiens s'appuient sur une réglementation appropriée et applicable et que les activités de promotion soient réglementées comme il convient.

### III. Mesures à prendre par les partenaires internationaux et nationaux

- i. L'OIE devrait actualiser régulièrement son Code sanitaire pour les animaux terrestres et son Code sanitaire pour les animaux aquatiques, notamment en ce qui concerne la résistance aux antimicrobiens.
- ii. La FAO, en collaboration avec l'OMS, devrait régulièrement examiner et actualiser le Code d'usages FAO/OMS du Codex Alimentarius visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens, de façon à tenir compte non seulement des résidus dans les produits alimentaires, mais aussi de la nécessité d'appliquer des normes visant à réduire au minimum et à limiter l'utilisation des agents antimicrobiens dans l'agriculture.
- iii. L'OIE, appuyée par la FAO et l'OMS dans le cadre de la collaboration tripartite, devrait créer et maintenir une base de données mondiale sur l'usage des agents antimicrobiens chez l'animal.
- iv. Les milieux de la recherche des secteurs public et privé, y compris l'industrie pharmaceutique, devraient investir dans la mise au point d'outils efficaces et peu coûteux pour diagnostiquer les maladies infectieuses et effectuer des tests de sensibilité aux antimicrobiens en santé humaine et animale là où les soins sont dispensés et les médicaments sont délivrés (pharmacies).
- v. Les donateurs, les organisations philanthropiques et les autres organisations non gouvernementales ainsi que la société civile devraient veiller à ce que leurs efforts visant à améliorer l'accès aux médicaments antimicrobiens s'accompagnent de mesures visant à en préserver l'efficacité.

## Objectif 4 (suite). Optimiser l'usage des médicaments antimicrobiens en santé humaine et animale

**Moyen potentiel de mesurer l'efficacité :** importance de la réduction de la consommation humaine mondiale d'antibiotiques (compte tenu de la nécessité d'en améliorer l'accès dans certains endroits), de la consommation d'antibiotiques utilisés dans la production alimentaire (animaux terrestres et aquatiques, et autres pratiques agricoles) et de l'usage d'agents antimicrobiens médicaux et vétérinaires dans des applications autres que la santé humaine et animale

### I. Mesures à prendre par les États Membres

- ▶ repérage et élimination dans tous les secteurs des incitations économiques qui encouragent l'usage inapproprié d'agents antimicrobiens et mise en place d'incitations à faire un usage optimal de ces produits ;
- ▶ réglementation et gouvernance efficaces et applicables pour l'homologation, la distribution, l'utilisation et l'assurance de la qualité des médicaments antimicrobiens en santé humaine et animale, y compris un cadre de réglementation pour préserver l'efficacité des nouveaux antibiotiques ;
- ▶ politiques sur l'usage des antimicrobiens chez les animaux terrestres et aquatiques et dans l'agriculture, et notamment : application des lignes directrices et normes internationales du Codex Alimentarius et des recommandations de l'OMS/OIE sur l'utilisation des antibiotiques d'importance critique ; abandon progressif de l'usage d'antibiotiques pour favoriser la croissance des animaux d'élevage et protéger les cultures en l'absence d'analyse de risque ; et réduction de l'usage des antimicrobiens à des fins non thérapeutiques chez l'animal.

### II. Mesures à prendre par le Secrétariat

- v. Consulter les États Membres et les associations de fabricants concernant des mécanismes novateurs de réglementation des nouveaux antimicrobiens, consistant par exemple à les considérer comme une classe de médicaments qui exige une série différente de contrôles réglementaires, et concernant de nouvelles approches en matière d'étiquetage centrées sur les besoins de santé publique, plutôt que sur les affirmations des fabricants afin de répondre à l'impératif d'en préserver l'efficacité et d'en favoriser l'accès mondial.
- vi. En s'appuyant sur les meilleures données scientifiques disponibles sur les effets néfastes, élaborer des normes et des orientations (dans le cadre de la collaboration tripartite avec la FAO et l'OIE) relatives à la présence d'agents et de résidus antimicrobiens dans l'environnement, spécialement dans l'eau, les eaux usées et l'alimentation (y compris celle des animaux aquatiques et terrestres).

### III. Mesures à prendre par les partenaires internationaux et nationaux

- vi. Les associations et organismes professionnels, y compris les associations de fabricants, les assureurs et les organismes payeurs devraient élaborer un code de conduite pour une formation et une éducation appropriées concernant les agents antimicrobiens, la commercialisation, l'achat, le remboursement et l'usage de ces produits. Ce code devrait comporter l'engagement de respecter les normes et les règlements nationaux et internationaux et d'éliminer la dépendance à l'égard de l'industrie pharmaceutique en matière d'information et d'éducation sur les médicaments et, dans certains cas, de revenus.

**Objectif 5. Dégager les arguments économiques en faveur d'investissements durables qui tiennent compte des besoins de tous les pays et accroître les investissements dans la mise au point de nouveaux médicaments, outils diagnostiques, vaccins et autres interventions**

**Moyens potentiels de mesurer l'efficacité :** importance de l'augmentation des investissements durables dans les capacités de lutte contre la résistance aux antimicrobiens dans tous les pays, y compris les investissements dans la mise au point de nouveaux médicaments, produits diagnostiques et autres interventions

**I. Mesures à prendre par les États Membres**

- i. Les États Membres devraient envisager d'évaluer les besoins en investissements pour l'application de leur plan d'action national pour combattre la résistance aux antimicrobiens et élaborer des plans pour obtenir et utiliser les moyens financiers requis.
- ii. Les États Membres sont encouragés à participer à des recherches collectives internationales pouvant contribuer à l'élaboration de nouveaux médicaments, outils diagnostiques et vaccins :
  - ▶ en établissant un ordre de priorité dans la recherche scientifique de base sur les maladies infectieuses, en appuyant cette recherche et en s'attachant à promouvoir des partenariats entre les établissements de recherche dans les pays développés et en développement ;
  - ▶ en collaborant, sur la base d'un partage juste, équitable et mutuellement convenu des avantages, à l'étude des sources naturelles de biodiversité et des biorépertoires comme sources à utiliser pour la mise au point de nouveaux antibiotiques ;
  - ▶ en renforçant les partenariats public-privé existant déjà et en mettant sur pied de nouveaux partenariats pour encourager la recherche-développement de nouveaux agents antimicrobiens et produits diagnostiques ;
  - ▶ en s'attachant à promouvoir des idées novatrices pour financer la recherche-développement et adopter de nouveaux modèles de marché qui encouragent les investissements et garantissent l'accès à de nouveaux antimicrobiens.

**II. Mesures à prendre par le Secrétariat**

- i. Collaborer avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et les organismes du système des Nations Unies pour définir le ou les meilleurs mécanismes permettant d'obtenir les investissements nécessaires pour appliquer le plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens, compte tenu en particulier des besoins des pays en développement.
- ii. Collaborer avec la Banque mondiale et avec d'autres banques d'aide au développement pour mettre au point et appliquer des modèles permettant d'estimer les investissements nécessaires pour appliquer les plans d'action nationaux contre la résistance aux antimicrobiens, regrouper ces besoins et en faire la synthèse.
- iii. Collaborer avec la Banque mondiale et avec la FAO et l'OIE dans le cadre de la collaboration tripartite, pour évaluer l'impact économique de la résistance aux antimicrobiens et de la mise en œuvre du plan d'action dans l'élevage et l'agriculture.
- iv. Étudier avec les États Membres, les organisations intergouvernementales, les associations de fabricants et d'autres parties prenantes les options pour la mise sur pied d'un ou de plusieurs partenariats nouveaux :
  - ▶ pour coordonner les travaux de nombreuses initiatives distinctes afin de relancer les investissements dans la recherche-développement d'antibiotiques (y compris les initiatives de suivi découlant du Groupe de travail consultatif d'experts sur la recherche-développement<sup>24</sup>) ;
  - ▶ pour définir des priorités concernant les nouveaux traitements, produits diagnostiques et vaccins sur la base de l'émergence et de la prévalence d'infections graves ou potentiellement mortelles provoquées par des agents pathogènes résistants ;

**III. Mesures à prendre par les partenaires internationaux et nationaux**

- i. Les partenaires des secteurs financier et économique devraient définir les arguments économiques en faveur d'investissements nationaux et mondiaux dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens, y compris une évaluation du coût de l'application du plan d'action et les coûts qui résulteraient de l'inaction ; ces activités pourraient relever de la Banque mondiale.
- ii. La FAO, l'OIE et les autres partenaires devraient contribuer à la réalisation d'analyses appropriées montrant l'intérêt qu'il y a à investir et servant de base au choix des interventions destinées à améliorer les pratiques en matière d'élevage, de gestion, de santé, d'hygiène et de biosécurité pour réduire le recours aux antimicrobiens (et la résistance aux antimicrobiens) dans les différents cadres de production.



<sup>24</sup> La recherche-développement pour répondre aux besoins sanitaires des pays en développement : renforcement du financement et de la coordination au niveau mondial. Rapport du Groupe de travail consultatif d'experts sur le financement et la coordination de la recherche-développement. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2012.

**Objectif 5 (suite). Dégager les arguments économiques en faveur d'investissements durables qui tiennent compte des besoins de tous les pays et accroître les investissements dans la mise au point de nouveaux médicaments, outils diagnostiques, vaccins et autres interventions**

**Moyens potentiels de mesurer l'efficacité :** importance de l'augmentation des investissements durables dans les capacités de lutte contre la résistance aux antimicrobiens dans tous les pays, y compris les investissements dans la mise au point de nouveaux médicaments, produits diagnostiques et autres interventions

**I. Mesures à prendre par les États Membres**

**II. Mesures à prendre par le Secrétariat**

**III. Mesures à prendre par les partenaires internationaux et nationaux**

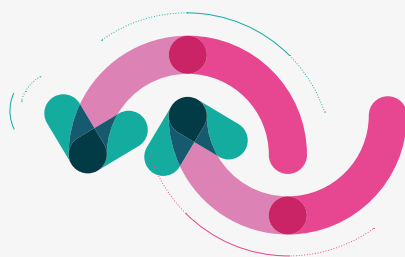
- ▶ pour agir en tant que vecteur(s) permettant d'obtenir et de gérer des investissements dans la mise au point de nouveaux médicaments, produits diagnostiques, vaccins et autres interventions ;
- ▶ pour faciliter un accès équitable et à des prix abordables aux médicaments et autres produits existants et nouveaux<sup>25</sup> en veillant à leur utilisation judicieuse et optimale ;
- ▶ pour mettre en place des modèles de collaboration ouverts pour la recherche-développement de façon à faciliter l'accès aux connaissances et aux produits issus de cette recherche et à attirer des investissements.

<sup>25</sup> Une grande partie des mesures propres à assurer un accès équitable aux médicaments à des prix abordables figurant dans la Stratégie mondiale et le Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2011.









**Organisation  
mondiale de la Santé**

Organisation mondiale de la Santé  
Avenue Appia 20  
1211 Genève 27  
Suisse

ISBN 978 92 4 250976 2



9 789242 509762